



EN BREF :

- Prévention durant la floraison.
- Carences observées.
- Délais avant la récolte.
- Degrés-jours et développement.
- Maladies observées et actions de prévention.
- Modèle graphique de développement du blanc.
- Insectes observés et interventions : scarabée du rosier, tordeuse de la vigne.
- Références.

PRÉVENTION DURANT LA FLORAISON, OUI MAIS...

Le stade de la floraison est en cours, approche de la fin ou est terminé selon votre situation géographique. Si possible, on évite toutes applications de pesticides durant cette période, mais si le besoin de protection est présent et pour une récolte de qualité, on peut traiter. Référez-vous à l'avertissement [No 08](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08vig11.pdf) du 22 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08vig11.pdf>).

CARENCE OBSERVÉES

Plusieurs conseillers de plusieurs régions mentionnent des observations de carences minérales principalement en manganèse (Mn) et en magnésium (Mg) sur différents cépages. Des applications d'engrais foliaires généralisées ou localisées devraient corriger cette problématique rapidement.

DÉLAIS AVANT LA RÉCOLTE

Malgré que la récolte nous semble encore lointaine, il faut commencer à regarder les délais avant la récolte de certains produits.

| Type | Nom | Maladie visée | Délai (jours) |
|------------|---------|-----------------------------|---------------|
| Fongicides | RIDOMIL | Mildiou | 66 |
| | GAVEL | Mildiou | 66 |
| | POLYRAM | Mildiou Pourriture noire | 45 |

DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Moyenne des degrés-jours (°C) en base 6 accumulés depuis la pousse verte et stades phénologiques observés des vignes selon les régions

| Région | Pour le suivi du blanc | | Stades phénologiques observés au champ |
|---|---|---|--|
| | Date approximative de la pousse verte (stade 6) | Moyenne des degrés-jours depuis la pousse verte | |
| Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles | 6 juin | 170,30 | - |
| Capitale-Nationale : Cap Tourmente, Château-Richer, Saint-François | 28 mai | 325,17 | 15 à 17 (23 juin) |
| Centre-du-Québec : Saint-Wenceslas, Tingwick | 17 mai | 492,45 | 23 à 29 (28 juin) |
| Chaudière-Appalaches : Boyer Nord, Saint-Flavien, Scott | 27 mai | 345,33 | 15 à 19 (22 juin) |
| Estrie : Lennoxville, Magog, Richmond | 17 mai | 477,07 | 27 à 29 (28 juin) |
| Lanaudière : Barrage Saint-Didace, Joliette, Lanoraie | 18 mai | 477,70 | 27 à 29 (27 juin) |
| Laurentides : La Macaza, Mirabel, Oka | 16 mai | 488,73 | 27 à 31 (28 juin) |
| Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Farnham, Frelighsburg, Granby, Marieville, Philipsburg, Saint-Hyacinthe, Sorel, Sutton, Varennes, Verchères | 13 mai | 540,87 | 29 à 31 (28 juin) |
| Montérégie-Ouest : Côteau-du-Lac, Hemmingford, Huntingdon, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle, Sainte-Clothilde, Sainte-Martine, Valleyfield | 12 mai | 560,54 | 29 à 31 (28 juin) |
| Outaouais : Cheneville, Luskville, Montebello | 17 mai | 493,83 | 25 à 29 (27 juin) |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean : Lac Sainte-Croix, Saint-Prime, Jonquière | 3 juin | 259,33 | - |

Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC.



Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



15 : Allongement de l'inflorescence, boutons floraux pressés



17 : Boutons floraux séparés



19 : Début floraison et chute des 1^{ers} capuchons
21 : Jusqu'à 25 % floraison



23 : 50 % floraison



25 : 80 % floraison



27 : Nouaison



29 : Baies de la taille d'un plomb (4 à 6 mm)



31 : Baies de la taille d'un pois (7 à 10 mm)

MALADIES OBSERVÉES ET ACTIONS DE PRÉVENTION

Toutes les maladies (anthracnose, blanc, mildiou, pourriture noire et pourriture grise) ont maintenant été observées, et ce, dans la majorité des régions. Pour plus de détails les concernant, reportez-vous à l'avertissement No 08 du 22 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08vig11.pdf>).

Attention! Les produits **protectants** sont habituellement **délavés** après **20 à 25 mm de pluie, ce qui est arrivé à plusieurs endroits au cours des derniers jours**. Ces importantes quantités d'eau ont délavé les protections appliquées précédemment. De plus, lors de périodes de développement foliaire intense, les traitements sont à renouveler plus fréquemment selon votre régie de taille afin de protéger les nouvelles feuilles et pousses.

Une bonne aération par une taille adéquate sur le rang et du désherbage au sol défavorisera les maladies qui prospèrent en conditions humides et pourrait vous sauver des applications de pesticides.

Afin de diminuer les risques de résistance à diverses maladies, utilisez de préférence les fongicides curatifs (ELEVATE, FLINT, INSPIRE, LANCE, NOVA, PRISTINE, PRESIDIO, PRISTINE, REVUS, RIDOMIL, SCALA, SOVRAN et VANGUARD) dans la bonne fenêtre d'application et en dernier recours, si possible. Plusieurs de ces produits sont homologués et efficaces contre plusieurs maladies.

Blanc

Des observations de blanc ont été faites le 27 juin en Montérégie (feuilles et baies), le 28 juin sur feuilles dans Lanaudière (Vandal-Cliche avec antécédents). Les traitements de protection préventifs sont ou seront bientôt à mettre à l'agenda.



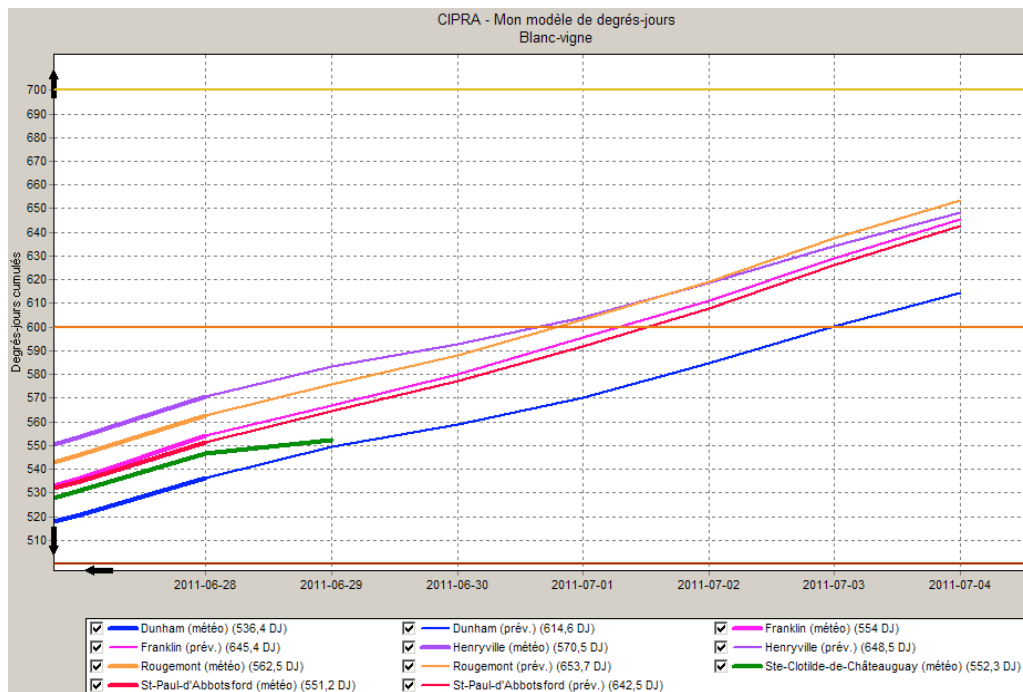
Selon les modèles graphiques (ligne épaisse = données réelles, ligne mince = prévisions) qui suivent :

- Moins de 500 degrés-jours accumulés = risque faible : le dépistage est de mise. S'il y a apparition de taches blanches, les traitements fongiques débutent.
- 500 à 600 degrés-jours accumulés = risque moyen : la fréquence du dépistage est augmentée et les traitements sur cépages sensibles (Chancellor, Seyval, Vidal et les pinots, etc.) peuvent commencer.
- 600 à 700 degrés-jours accumulés = risque élevé : le seuil de tolérance est atteint, la fréquence de dépistage est encore augmentée et les traitements fongiques sur les cépages modérément sensibles (DeChaunac, Frontenac, Foch, Ste-Croix, etc.) peuvent débuter.

Ces modèles nous donnent un bon aperçu de ce qui s'en vient, mais comme les données proviennent de stations situées plus ou moins en régions viticoles, le dépistage demeure votre meilleur outil pour cibler le meilleur moment pour intervenir.

Pour plus d'information sur le cycle du blanc, consultez le document intitulé « [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) ».

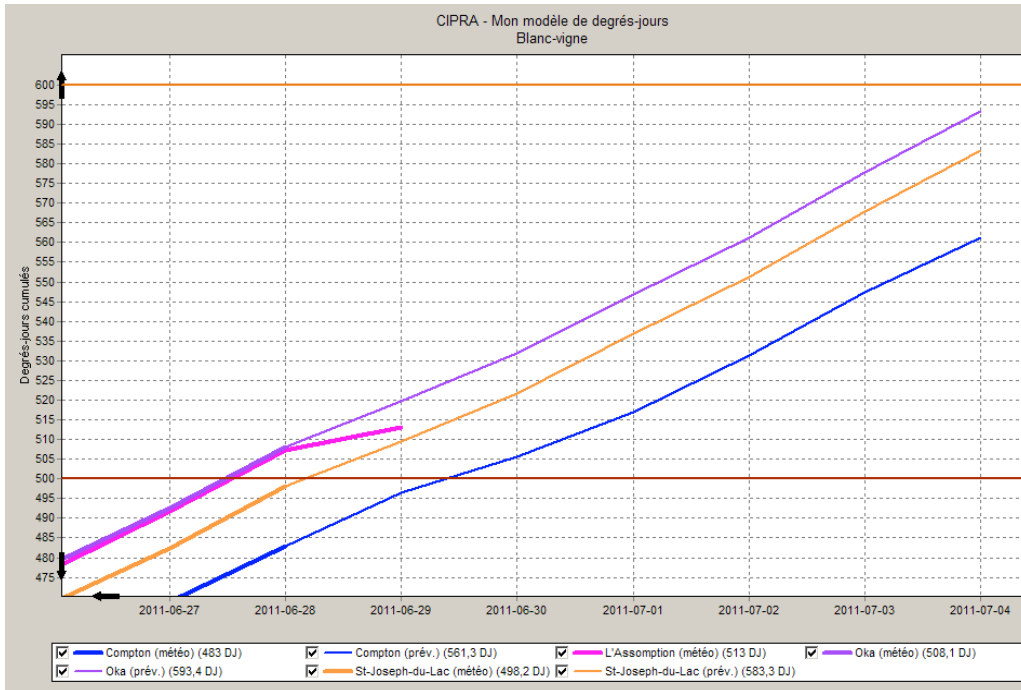
Exemple du modèle pour le blanc, saison 2011, créé par CIPRA (degrés-jours base 6), pour différentes municipalités ayant atteint le stade pousse verte (6) vers le 12 mai



En Montérégie, le seuil de 500 degrés-jours en base 6 est atteint. Votre niveau de protection variera selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. Le seuil de 600 degrés-jours devrait être atteint à certains endroits à partir du vendredi 1^{er} juillet.

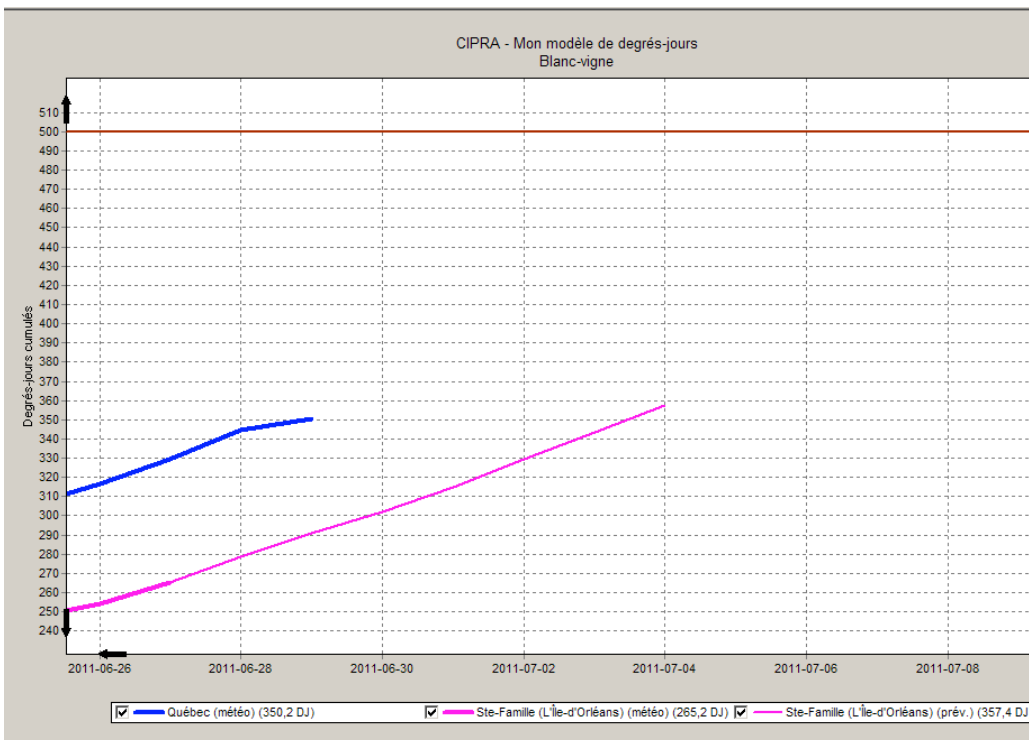


Exemple du modèle pour le blanc, saison 2011, créé par CIPRA (degrés-jours base 6), pour différentes municipalités ayant atteint le stade pousse verte (6) vers le 17 mai



Pour ces régions, le seuil de 500 degrés-jours base 6 est atteint ou sur le point de l'être. Votre niveau de protection variera selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble.

Exemple du modèle pour le blanc, saison 2011, créé par CIPRA (degrés-jours base 6), pour différentes municipalités ayant atteint le stade pousse verte (6) vers le 27 mai



Ces régions devront « subir » encore plusieurs bonnes journées de soleil avant d'atteindre le seuil de 500 degrés-jours base 6. L'observation au champ sera de plus en plus nécessaire au fur et à mesure que nous nous rapprocherons du seuil inférieur de 500.

Brenner ou rougeot parasitaire

Les observations se poursuivent sur du Ste-Croix, du Frontenac et du Marquette, en Estrie, en Montérégie, au Centre du Québec et en Outaouais. Aucun fongicide n'est homologué contre cette maladie, mais les traitements préventifs faits contre le mildiou ou le blanc réprimeront ce champignon. Pour plus d'information concernant cette maladie, référez-vous à l'avertissement No 07 du 13 juin 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07vig08.pdf>).


Pourriture grise

Les observations de pourriture grise se poursuivent dans la région de la Montérégie.

Le développement rapide de cette maladie, lors de conditions propices (présence d'eau, humidité relative élevée d'au moins 90 % et température variant entre 1 et 30 °C avec un optimum à 18 °C) durant la maturation du raisin, peut entraîner une dépréciation de la récolte et une baisse de la qualité du vin.

On peut observer les symptômes de la maladie sur toutes les parties de la plante : feuilles vertes, baies, pédoncule et rafle du raisin (flétrissement et chute des fleurs). Les tissus sains, tout comme ceux blessés, peuvent être attaqués. Le meilleur site d'attaque du champignon est lorsque des tissus sont blessés à la suite d'autres maladies tel le blanc ou par des phénomènes météo telle la grêle. Portez une attention particulière aux cépages dont les grappes sont serrées. Les pinots et le Seyval blanc seraient très sensibles à cette maladie.


Malheureusement, les symptômes de la maladie apparaissent sur les grappes au moment de la véraison jusqu'à la récolte, où il est souvent difficile d'intervenir (délai avant la récolte à respecter). Plus les baies avancent en maturité, plus elles deviennent sensibles à la pourriture grise. Mieux vaut prévenir que guérir!

Pour les vignobles sous régie biologique , le SERENADE est homologué contre cette maladie. Le cuivre appliqué en protection contre le blanc pourrait aussi avoir une certaine efficacité.

Il faut porter une attention particulière aux produits appliqués pour se protéger de ce champignon. En effet, il s'adapte facilement et la résistance aux produits systémiques (ELEVATE, PRISTINE, ROVRAL, SCALA, VANGUARD) peut apparaître rapidement. Faites une bonne rotation des produits (matières actives) durant une même saison et entre les saisons si possible.

INSECTES OBSERVÉS ET INTERVENTIONS

Pour les interventions contre le phylloxéra, référez-vous à l'avertissement No 08 du 22 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08vig11.pdf>).

Début des captures de papillons mâles dans les pièges de **tordeuse de la vigne** en Montérégie et dans les Laurentides. Ne traitez que si vous avez un historique de dégâts au vignoble tôt en saison. Il est possible de dépister la présence de glomérules sur les inflorescences à partir du stade 17 (boutons floraux séparés). Plusieurs produits sont homologués et efficaces en régie conventionnelle pour se protéger de la tordeuse (voir le document « [VIGNE, Guide de protection 2011](#) »). En régie biologique , la confusion sexuelle à l'aide de phéromone et le DIPEL sont homologués contre ce ravageur.



En Outaouais, dans les Laurentides, en Estrie et en Montérégie (Est et Ouest), le scarabée du rosier a bien débuté son activité. Aucun produit n'est homologué contre ce ravageur. Si vous devez intervenir contre d'autres ravageurs, certains produits auront toutefois un effet sur le scarabée du rosier. Pour plus de détails, consultez la section *Efficacité des insecticides* du document « [VIGNE, Guide de protection 2011](#) ».

DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#).
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#).
- [SAG pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 14 mai 2010.
- [VIGNE, Guide de protection 2011](#) : http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/Protect_vigne_11_web.pdf.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
109, rue Saint-Charles, bureau 1.01B, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2
Téléphone : 450 347-8341, poste 225 – Télécopieur : 450 347-7296
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Maripier Mercier, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 08 – vigne – 29 juin 2011

